

Appel à projets

Année civile 2020

Commission Culture ESPE Toulouse Midi-Pyrénées

Principe - Projets éligibles

1. Cadrage

Sont éligibles les projets ou activités s'inscrivant dans le champ défini par le Dossier d'accréditation de l'ÉSPÉ Toulouse Midi-Pyrénées 2016-2020, voté au Conseil d'École du 21/09/2015, voté au CA UT2J du 13/10/2015, voté au CNESER du 19/01/2016, et définis dans la lettre de mission.

Domaines concernés : MUSIQUE, THÉÂTRE, DANSE, CIRQUE, ARTS DE LA RUE, ARTS VISUELS (arts plastiques, photographie, cinéma, vidéo, arts numériques, arts déco, arts appliqués, etc.), LITTÉRATURE, CULTURE SCIENTIFIQUE.

Deux axes ont été identifiés et priorisés :

AXE 1 : Contribution à la prise en compte de la culture dans les formations

- Il s'agit de
 - promouvoir la reconnaissance de l'importance du développement culturel dans la formation aux métiers de l'éducation,
 - en relation avec le parcours d'éducation artistique et culturel à destination des élèves.
- Le projet intègre une dimension culturelle en partenariat avec des personnes (intervenants culturels) et des institutions (structures culturelles) et s'inscrit dans les formations délivrées à l'ÉSPÉ.

AXE 2 : Contribution au développement de la culture dans le cadre de la vie à l'École

- Il s'agit d'une action menée dans les domaines culturels (Culture scientifique et technique, Culture artistique) :
 - Activité(s) proposée(s) aux étudiant-es et professeur-es stagiaires, ainsi qu'aux personnels de l'ÉSPÉ dans le cadre de l'ouverture culturelle ;
 - Evènement(s) culturel(s).
- Le projet favorise le développement d'une vie culturelle au sein de l'École.

2. Procédure

Les porteurs-teuses de projet sont invités-es à compléter le dossier de candidature et à fournir les pièces et informations décrites.

Toute demande de précision est à adresser par courriel à la Mission Culture : espe.culture@univ-tlse2.fr

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au 20 juin 2019

3. Processus de sélection

La réception des dossiers est assurée par la Commission Culture, composée de représentants-es de chaque mention désignés-es par le Conseil de Mention, d'un-e représentant-e des BIATSS désigné-e par le Conseil d'École, d'un usager-ère de chaque mention, du-de la représentant-e de la direction de l'ESPE en charge du dossier et d'un-e représentant-e du rectorat.

Dans une première phase, les dossiers sont examinés afin de valider leur éligibilité et procéder à une présélection. La commission émet ses avis à la majorité des membres présents et soumet ses travaux à la direction de l'ESPE.

Un relevé des avis est établi à l'issue de cet examen et chaque porteur de projet est avisé personnellement de la décision finale.

Dossier de candidature

1. Porteur-teuse de projet

Nom, Prénom :

.....

Messagerie :

.....

Téléphone :

.....

Site(s) ESPÉ, adresse(s) :

Autres acteurs.trices du projet et coordonnées de messagerie :

2. Description du projet

Intitulé :

.....

Objectifs généraux :

Objectifs spécifiques et retombées attendues : Lien avec la formation (AXE 1) et/ou la vie de l'École (AXE 2)

Dispositif	Argumentaire
Parcours d'Éducation artistique et culturelle (PEAC)	
Parcours Avenir	
Parcours éducatif de Santé (PES)	
Parcours Citoyen	
Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)	
Formation des personnels ÉSPÉ (BIATSS, formateurs-trices)	
Santé au travail, « bien-être », cohésion intercatégorielle et/ou interdegré	
Autre (préciser)	

Destinataires du projet et/ou personnes concernées (personnels de l'ÉSPÉ — BIATSS, formateurs-trices —, étudiants-es, professeurs-es stagiaires autres) :

Nombre de personnes concernées par le projet :

Format (atelier(s), conférence(s), exposition(s), autres) :

Intervenant(s)-e(s) (artiste, conférencier-ère, formateur(s)-trice(s) de l'ÉSPÉ etc.) :

Financement (documents à joindre au dossier de candidature)

- Contrat et/ou convention avec le fournisseur
- Durée de l'intervention (nombre d'heures)
- Budget prévisionnel
 - o Recettes
 - Subvention(s) acquise(s), c'est-à-dire co-financement et/ou partenariat(s) (par ex. Canopé ou autres partenaires)
 - Subvention(s) sollicitée(s), en précisant le montant et les structures contactées
 - o Dépenses
 - Frais de mission (repas, hébergement, déplacement)
 - Frais de rémunération (devis à joindre)
 - Frais d'organisation matérielle (devis à joindre)

Date(s) et ou calendrier :

.....

Durée :

.....

Lieu(x) d'opérationnalisation du projet :

Modalité(s) d'évaluation à l'issue de l'action :

Communication, médiatisation, publication :

3. Avis de la Commission Culture